



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 JUILLET 2017

Délibération N° B 17 / 087

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

**PONT-SAINT-VINCENT – Site de l'INRS – Requalification - M
P09RU40H014**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté de communes Moselle et Madon pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de l'ancien site de l'INRS situé sur le territoire communal de Pont-Saint-Vincent en vue de créer une cité scolaire inclusive,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de prestations de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage et la déconstruction des bâtiments et le suivi des travaux sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la communauté de communes Moselle et Madon.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes Moselle et Madon la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER